



Separation sans etre marié

Par **Faustine29**, le **01/06/2022 à 17:56**

Bonjour (on dit Bonjour en arrivant quelque part, pas chez vous ?)
Je suis en cours de séparation d'avec mon compagnon. Nous avons un fils de 6 ans. Je suis actuellement au chômage, j'ai donc peu de revenus (1.300 €/mois). Lui est chef d'entreprise et gagne 4,5 fois de plus que moi (6.000 €/mois). J'ai lu que, quand il y avait une grosse différence de salaire, même en n'étant pas mariés, on pouvait prétendre à une pension alimentaire ? Puis-je demander une pension alimentaire pour mon fils ? Est-ce que le fait d'être au chômage va me pénaliser pour la garde de mon fils ? (le père souhaite une garde alternée 50/50).
En vous remerciant grandement par avance.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **01/06/2022 à 19:44**

bonjour,
la pension alimentaire est prévue pour l'entretien et l'éducation de l'enfant, elle est versée par les parents, peu importe qu'ils soient, mariés, pacsés ou concubins.
à défaut d'accord amiable, la pension alimentaire est fixée par le juge en fonction des revenus et charges des 2 parents.
par contre, la prestation compensatoire ne s'applique que dans le cadre d'un divorce.
une pension alimentaire peut-être versée même dans le cas de la garde alternée.
salutations

Par **caropioupiou**, le **02/02/2023 à 11:08**

Bonjour,
Un couple en concubinage se sépare. L'enfant est en vacances chez le papa, ce dernier l'inscrit au centre de loisirs, la facture est éditée en son nom.
Monsieur ne règle pas

la facture d'ûe, est-ce que la maman se doit de régler cette facture vue qu'elle en a la garde le reste du temps et qu'il n'y a pas de jugement ?
En vous remerciant de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Par **amajuris**, le **02/02/2023** à **11:31**

bonjour,
comme la garde résulte d'un accord amiable entre les parents et non d'une décision d'un juge, le différent doit se régler à l'amiable.
mais comme la facture est au nom du père, en cas de non paiement, c'est lui qui sera relancé.
salutations